

- . l'établissement de bureaux de vente permanents à l'étranger en vue d'activités de commercialisation soutenues à l'extérieur du Canada;
- . des activités spéciales concernant des associations industrielles nationales (au bénéfice de leurs membres). Il s'agit notamment de participation à des foires commerciales, de visites, d'essais techniques, de démonstrations de produits, de colloques et de cours de formation ainsi que de promotion de produits.
- . formes innovatrices de marketing: Certaines activités de marketing que n'entrant pas précisément dans les catégories ci-haut pourraient être considérées.

Activités parrainées par le gouvernement

Le gouvernement supporte une partie des frais de participation, dans le cadre de stands nationaux, à des expositions commerciales tenues hors du Canada; il parraine l'envoi de missions commerciales formées de gens d'affaires canadiens désireux de connaître les débouchés s'offrant à l'étranger; enfin, il accueille au Canada des missions constituées de gens d'affaires et de fonctionnaires étrangers qui peuvent avoir une influence sur les ventes à l'exportation. Des droits de participation sont perçus afin de faire supporter par l'industrie une plus grande part des frais entraînés par les activités parrainées par le gouvernement.

Pour de plus amples renseignements, appeler les numéros suivants :

Direction des programmes d'exportation (TPE)
Affaires extérieures et Commerce extérieur
Canada

Téléphone : (613) 996-7155

Télécopieur : (613) 952-3904

ou

Centres du commerce international - Annexe C